



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Bureau international
d'éducation

UNESCO/BIE/C.67/1/Prov+ Add.
Genève, 14 novembre 2017
Original : anglais

SOIXANTE- SEPTIÈME SESSION DU CONSEIL DU BUREAU INTERNATIONAL D'ÉDUCATION

Genève, 6 - 7 décembre 2017

ORDRE DU JOUR ET ORDRE DU JOUR COMMENTÉ

2

ORDRE DU JOUR

Mercredi 6 décembre 10h – 13h

- 1. Ouverture de la session**
- 2. Adoption de l'ordre du jour et de l'ordre du jour commenté**
(UNESCO/BIE/C.67/1/Prov.+ Add.)
- 3. Rapport du Président : Tableau de délégation de pouvoirs concernant les instituts de catégorie 1 pour l'éducation**
- 4. Rapport du Président : Assurer l'avenir du BIE**
- 5. Election du Président et du Bureau du Conseil**

Mercredi 6 décembre 15h – 18h

- 6. Rapport d'activités 2017** *(UNESCO/BIE/C.67/2)*
- 7. Projet de programme d'activités et de budget 2018** *(UNESCO/BIE/C.67/3)*
- 8. Contributions volontaires et programme de prêts et de détachements de personnel (secondments)**

Jeudi 7 décembre 10h – 13h

- 9. Adoption des décisions de la 67^e session** *(UNESCO/BIE/C.67/Decisions/Prov.)*
- 10. Dates de la 68^e session du Conseil du BIE**
- 11. Questions diverses**
- 12. Clôture de la 67^e session**

ORDRE DU JOUR COMMENTÉ

La 67^e session du Conseil du BIE se tiendra au Bureau international d'éducation, 15 Route des Morillons, 1218 Le Grand-Saconnex, Genève.

Elle débutera le mercredi 6 décembre 2017 à 10h et il est prévu qu'elle se termine le jeudi 7 décembre 2017 à 13h.

L'horaire de travail de la session sera le suivant : le mercredi 6 décembre de 10h à 13h et de 15h à 18h et le jeudi 7 décembre de 10h à 13h.

Mercredi 6 décembre de 10h à 13h

1. Ouverture de la session

La session sera ouverte le mercredi 6 décembre à 10h par S.E. Dr. Hamood bin Khalfan Al-Harhi (Oman), Président du Conseil du BIE.

2. Adoption de l'ordre du jour et de l'ordre du jour commenté

DOCUMENT: UNESCO/BIE/C.67/1/Prov + Add.

Ce projet a été préparé conjointement par le Président du Conseil du BIE et le Secrétariat du BIE. Conformément à son Règlement intérieur (section IV, article 4, par.5), «*Après l'adoption de l'ordre du jour le Conseil peut, au cours d'une session, modifier l'ordre des questions inscrites à l'ordre du jour ou ajouter ou supprimer des questions. La majorité des deux tiers des membres présents et votants est requise pour ajouter ou supprimer une question au cours d'une session*».

Projets de décisions dans le document : UNESCO/BIE/C.67/Décisions/Prov.

3. Rapport du Président : Tableau de délégation de pouvoirs concernant les instituts de catégorie 1 pour l'éducation

Le Président informera le Conseil des récents développements concernant les statuts des instituts de l'UNESCO pour l'éducation de Catégorie 1

4. Rapport du Président : Assurer l'avenir du BIE

Le Président informera le Conseil sur les progrès faits au sujet du financement et de gouvernance du BIE.

5. Election du Président et du Bureau du Conseil

Après l'élection des quatre nouveaux membres du Conseil qui s'est déroulée au cours de la 39^e session de la Conférence générale de l'UNESCO (voir la nouvelle composition du Conseil en annexe), le Conseil doit choisir son nouveau bureau pour l'exercice biennal 2018-2019, ainsi que tout organe subsidiaire qu'il jugera utile de constituer. Conformément aux statuts du BIE

(section II, article IV, par. 5): « Le Conseil élit son bureau composé d'un président et de cinq vice-présidents, ressortissants des six groupes régionaux. » Le bureau est élu pour une période de deux ans ; ses membres sont rééligibles, mais ne peuvent conserver leur siège plus de quatre ans. Pendant le dernier exercice biennal, le bureau était composé de représentants des États membres suivants :

- Président. Groupe VB (Etats arabes) : Oman
- Vice-Présidents : Groupe I (Europe occidentale et Amérique du Nord) : Grèce
Groupe II (Europe centrale et orientale) : Lettonie
Groupe III (Amérique latine et Caraïbes) : Brésil
Groupe IV (Asie et Pacifique) : Thailand
Groupe Va (Afrique) : Afrique du Sud

Mercredi 6 décembre de 15h à 18h

6. Rapport d'activités 2017

DOCUMENT: UNESCO/BIE/C.67/2

- La Directrice présentera les points saillants du rapport d'activités 2017, en mettant l'accent sur la preuve de leur impact.
- Le Conseil débatera du rapport des activités réalisées en 2017.
- La Directrice et/ou les chefs de section répondront aux questions du Conseil.
- Le Conseil procédera à l'approbation du rapport d'activités 2017.

Projets de décisions dans le document : *UNESCO/BIE/C.67/Décisions/Prov.*

7. Programme d'activités et budget 2018

DOCUMENT: UNESCO/BIE/C.67/3

- La Directrice présentera la proposition de programme d'activités, ainsi que le projet de budget pour 2018
- Le Conseil discutera le programme proposé pour 2018.
- La Directrice et/ou les Chefs de section répondront aux questions du Conseil.
- Le Conseil procédera à l'approbation du programme d'activités pour 2018.

Projets de décisions dans le document : *UNESCO/BIE/C.67/Décisions/Prov.*

8. Contributions volontaires et programme de prêts et de détachements de personnel (secondments)

Le Président et la Directrice présenteront l'état d'avancement de leurs efforts respectifs visant à mobiliser des contributions volontaires et des prêts et détachements de personnel pour le BIE.

Projets de décisions dans le document : *UNESCO/BIE/C.67/Décisions/Prov.*

Jeudi 7 décembre de 10h à 13h

9. Adoption des décisions de la 67^e session
DOCUMENT: UNESCO/BIE/C.67/Decisions/Prov.

Conformément au Règlement intérieur du Conseil du BIE (IV, section XI, article 22), qui prévoit que « *le Conseil approuve à chaque session le texte des décisions adoptées au cours de la session* » et que « *le texte est publié dans le mois qui suit la fin de la session* », le Conseil est invité :

- à examiner le texte du projet de décisions de la 67^e session ;
- à l'adopter ;
- à demander au BIE de publier le texte d'ici la fin janvier 2018

10. Dates de la 68^{ème} session du Conseil du BIE

11. Questions diverses

12. Clôture de la 67^e session